

Bulletin d'adhésion 2026

Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs



Vous écrivez des romans, des scénarios, vous dessinez des bandes dessinées, vous illustrez, vous réalisez des œuvres de théâtre, des œuvres dramatiques, vous écrivez des chansons, vous composez, vous faites du doublage, du sous-titrage ou de l'adaptation, vous produisez des chorégraphies, des scénographies, du multimédia... **rejoignez-nous !**



Votre adhésion est essentielle à la poursuite sans relâche de notre mission de défense de vos intérêts individuels et collectifs auprès de vos interlocuteurs contractuels et des pouvoirs publics, et à l'amélioration de vos droits sociaux, fiscaux, économiques, ainsi que de vos régimes juridiques.

Le Snac agit grâce aux moyens financiers que vous lui donnez : votre cotisation.

Votre contribution est cruciale pour faire face aux enjeux majeurs qui mettent à mal le droit d'auteur, tant au niveau national, qu'europeen ou même mondial.

Intelligence artificielle générative, audiovisuel public menacé, accaparement des droits, édition coercitive, rémunérations en baisse dans toutes les filières, transition écologique, etc. : autant de défis qui nécessitent la cohésion des créateurs et créatrices et une solidarité sans faille.

Votre contribution est également et avant tout notre gage d'indépendance.

i *La cotisation au Snac est déductible de vos revenus professionnels imposables au réel. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions sur ce sujet.*

Nouveau !

Vous pouvez désormais adhérer en ligne et régler en carte bancaire uniquement sur notre site. Pour accéder au formulaire en ligne, rendez-vous sur snac.fr/formulaire-adhesion/ ou scanner le QR code ci-contre. Pour régler en chèque ou virement, veuillez remplir le formulaire à partir de la page 3.





Le bénéfice d'une **assistance juridique** : **consultation, lecture de vos contrats,** lecture des clauses qui menacent vos rémunérations, informations sur les pourcentages négociés habituellement dans la profession, etc.



L'assistance auprès des organismes de gestion collective dont vous relevez.



La réponse à vos **questions d'ordre social ou fiscal.**



L'assistance face aux procédures collectives de vos co-contractants (redressement ou liquidation judiciaire).



L'aide juridique à la rédaction de vos courriers officiels (à l'administration ou à vos co-contractants).



Le suivi des informations adressées par des organismes officiels tels que l'Urssaf, l'Ircec, la CAF, la SSAA avec lesquels le Snac est en relation.



L'invitation à participer à toutes les réunions de groupements auxquelles vous appartenez, ainsi qu'à l'Assemblée Générale annuelle du Snac, durant laquelle vous disposez d'un droit de vote.



L'abonnement au Bulletin des Auteurs et à la Newsletter.



La transmission des **invitations à des évènements** tels que festivals, colloques, webinaires, organisés par le Snac ou auquel il participe, etc.

Afin de **soutenir les missions du Snac et de bénéficier de l'ensemble de nos accompagnements**, nous vous invitons à adhérer en suivant les indications figurant sur les pages suivantes.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations les plus cordiales.

Pour votre syndicat :

Le Trésorier
Pierre Thilloy

Le Président
François Peyrony

Mes coordonnées

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ **Lieu de naissance :** _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Adresse mail : _____ @ _____

Téléphone : _____

Précisez si vous acceptez de recevoir vos appels de cotisations uniquement par mail :

Oui Non

Mon inscription

Les auteurs / autrices ou compositeurs / compositrices du Snac se répartissent, en fonction de leur domaine d'expression spécifique, en 8 groupements qui sont les suivants. Vous devez choisir votre **groupement principal** (celui dans lequel vous voterez pour élire vos représentants) ; vous pouvez également **participer aux travaux d'autres groupements**, en cochant les cases correspondantes.

	Mon groupement principal	Mes autres inscriptions
Audiovisuel (cinéma, télévision, multimédia, radio)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bande dessinée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Doublage, sous-titrage, audiodescription	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lettres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Musiques actuelles (chanson, variétés, jazz)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Musiques à l'image	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Musiques contemporaines (instrumentales, vocales, informatiques)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lettres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Théâtre, danse, scénographie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Montant de ma cotisation

- Je suis membre de la Sacem**, ma cotisation est donc déjà prélevée par la Sacem, je me reporte directement à la page 5 pour signer uniquement le pouvoir.
- Je ne suis pas membre de la Sacem**, je me réfère donc aux indications ci-dessous :

• **Cotisation fixe : 90 euros**

• **Cotisation proportionnelle :**

Mes revenus en droits d'auteur versés par les organismes de gestion collective (toutes les sociétés d'auteurs telles que la SACEM, la SACD, l'ADAGP, la SOFIA, la SCAM, etc.) sont supérieurs à 2000€ : je contribue également à hauteur de mes revenus, conformément à l'article 8 des statuts* :

- Je procède au calcul :

Montant de mes droits d'auteur _____ x 0,005 = _____ euros.

- Je souhaite limiter ma redevance
à 500 euros.

- Je ne souhaite pas limiter ma
redevance (*jusqu'à nouvel avis de ma part*)

• **Don complémentaire, notamment pour les actions en justice portées par le Snac :**

En 2024, le conseil syndical a voté le soutien à l'action en justice de Chloé Wary pour la défense de son droit moral. Le Snac est également engagé dans une action contre Meta pour contrefaçon de droits d'auteurs. Ces actions et d'autres ne sont possibles que grâce à votre soutien: aidez-nous à porter la cause des auteurs et autrices !

5 € 10 € 20 € 50 € 100 € Autre : _____ €

Total de ma cotisation

90€ + _____€ (cotisation proportionnelle) + _____€ (don) = _____€

- Je suis désolé(e), je ne peux vraiment pas vous aider au-delà de la contribution de base à 90 €.**

Mode de règlement

- **Je règle ma cotisation en :** Deux fois Cinq fois Dix fois

- **Je règle :** **Par virement bancaire**

Sur le compte CIC du SNAC
IBAN: FR7630066107410002071930155
BIC: CMCIFRPP

- Par chèque**

En retournant par courrier cette page dûment complétée, avec votre chèque, à l'adresse : SNAC 19, rue du Jour – 75001 Paris

Pouvoir à signer pour les membres SACEM

Je soussigné(e), _____

Adhérent(e) de la SACEM n° _____

autorise par ce pouvoir le trésorier du Snac à percevoir directement de la SACEM opérant des perceptions pour mes œuvres :

1. La cotisation fixe annuelle (90 €)

2. Conformément aux statuts, une redevance complémentaire de 0,50 % sur le montant de mes droits, à partir de 2.000 € de revenus de droits d'auteur

Jusqu'à nouvel avis de ma part : (cocher la case correspondante)

- Cette redevance sera **limitée à 500 €**
- Cette redevance ne sera **pas limitée**

Nous vous remercions par avance pour toute participation supplémentaire qui contribue largement au soutien des actions de notre syndicat.

Fait à _____ Le _____

Signature (ajouter la mention manuscrite « lu et approuvé »)

***Extrait de l'article 8 des statuts :** Tout adhérent est tenu : 1^o) d'acquitter une cotisation fixe annuelle, payable d'avance, dont le montant est établi ou modifié par l'assemblée générale ordinaire. L'adhérent règle cette cotisation directement ou en autorisant les services comptables des sociétés d'auteurs dont il est membre à la prélever sur son compte dans ces sociétés. 2^o) de verser à la caisse syndicale, dans le cas où le montant global des droits répartis par l'ensemble des sociétés d'auteurs dépasse dans l'année une somme actuellement fixée à 2.000 € et qui peut être modifiée par l'assemblée générale ordinaire, une cotisation proportionnelle à 0,50 % de la part de ses droits excédant le maximum fixé.